

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011
--

Délibération 62/2011 : "sortie d'un bien de l'actif de la commune".

SORTIE D'UN BIEN DE L'ACTIF DE LA COMMUNE

M. RAGU présente le rapport.

Les instructions budgétaires et comptables M14 ont rendu obligatoire la tenue de l'inventaire du patrimoine des communes. Les informations relatives aux entrées et sorties du patrimoine (cession, destruction, réforme ...) doivent être transmises par l'ordonnateur au comptable.

La circulaire NOR MCT/B/05/10036/C du 31 décembre 2005 relative aux modifications budgétaires et comptables à compter de l'exercice 2006 a simplifié les modalités de constatations des sorties d'immobilisations. L'opération de mise à la réforme devient une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur afin de mettre à jour l'état de l'actif.

La Commune a acquis en 2001 un véhicule Peugeot 306 immatriculé 711 CXP 91 pour une valeur de 10 442.76 € sous le numéro d'inventaire C200109 Ce véhicule a fait l'objet d'une procédure de réforme et doit donc être sortie de l'actif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à sortir de l'inventaire le bien référencé sous le numéro C200109 pour une valeur de 10 442.76 €

Vu l'instruction budgétaires et comptables M14,

Vu la nécessité de mettre à jour l'actif de la commune,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE le Maire à sortir de l'actif de la Commune le véhicule immatriculé 711 CXP 91 enregistré sous le numéro d'inventaire C200109 pour une valeur de 10 442.76 €